

BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD
3175 14th AVENUE, UNIT 1
MARKHAM; ONTARIO; L3R 0H1
CANADA

PRODUIT: Insecticide contre les guêpes et les frelons**Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT..... Brodi Specialty Products Ltd.
3175 14th Avenue, Unit 1
Markham,
Ontario
Canada
L3R 0H1
905-475-6084
NOM DE PRODUIT..... Insecticide contre les guêpes et les frelons
FAMILLE CHIMIQUE..... *NO TRANSLATION AVAILABLE*.
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... NON APPLICABLE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... Insecticide contre les guêpes et les frelons
USAGE DE PRODUIT..... INSECTICIDE.
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... 99-68503 / 012-6-77.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
PERMETHRINE	0.2	NOT AVAILABLE	52645-53-1	>2500 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
PYRETHRINS	0.05	5 mg/m3	8003-34-7	1680 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
BICYCLOHEPTENE OCTYL DICARBOXYDE NORMAL	0.250	NON DISPONIBLE	113-48-4	4980 mg/m3 RAT - ORALE	4080 mg/L RAT - INHAL
SPIRITUEUX MINÉRAUX INODORES	60-100	100 ppm	64742-48-9	>5000 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
DIOXYDE DE CARBONE	1-5	5000 ppm	124-38-9	NON APPLICABLE	NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION
INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TÊTE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.
INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.
CONTACT AVEC LES YEUX..... LES VAPEURS PEUVENT IRRITER.
ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.
CONTACT AVEC LA PEAU..... IRRITATION LEGERE.
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L'EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... NON DISPONIBLE.
PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.
INFLAMMABILITE..... HAUTEMENT INFLAMMABLE.
SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.
MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 9.5.
(% VOLUME)
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE..... 0.6.
(% VOLUME)
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.
SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.
PRODUITS DE COMBUSTION
DANGEREUX..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL
EST CLASSEE COMME:..... >15cm MAIS <100cm .
RETOUR DE FLAMME..... OUI.
POINT D'ECLAIR (C), VASE CLOS DE TAGLIABUE(CONCENTRE)..... >43.

PRODUIT: Insecticide contre les guêpes et les frelons**Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL**

PROCÉDURES DE NETTOYAGE ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATÉRIAU ABSORBANT INERTE ET
 FUITE/DEVERSEMENT DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ÉTINCELLES. ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS.
 AÉRER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCÈS AUX COURS D'EAU.

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER À L'ÉCART DES SOURCES DE CHALEUR, ÉTINCELLES, OU FLAMMES.
 CONTRÔLES D'INGÉNIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION À L'INTÉRIEUR DE FAÇON
 CONTINUE.
 PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AÉRÉ, DONT LA TEMPÉRATURE D'EXCÈDE PAS
 MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE 50 DEG C.
 MATIÈRES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE..... HABITUELLEMENT PAS EXIGÉ.
 RESPIRATOIRE/TYPE..... HABITUELLEMENT PAS EXIGÉ.
 YEUX/TYPE..... VERRÉS DE SÉCURITÉ.
 CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.
 AUTRE/TYPE..... NON REQUIS(E).

Section 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE..... AÉROSOL.
 APPARENCE..... UN LIQUIDE ALLANT DU CLAIR À LÉGÈREMENT BRUMEUX.
 ODEUR..... INSECTICIDE.
 SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.
 PRESSION DE VAPEUR(P_{SIG})(AÉR)..... 75-85.
 POINT D'ÉBULLITION..... 171-205.
 TAUX D'ÉVAPORATION..... MOINS DE 1.
 ACÉTATE DE BUTYLE NORMALE
 DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.
 (PAR POIDS)
 SOLUBILITÉ DANS L'EAU g/L (20°C)..... NEGLIGEABLE.
 pH..... NON APPLICABLE.
 DENSITÉ (LIQUIDE)..... 0.74-0.78.
 COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE..... NON DISPONIBLE.
 POINT DE CONGÉLATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.
 % DE LA VOLATILITÉ DE AÉROSOL..... 99-100.
 (PAR POIDS)
 DENSITÉ (AÉROSOL)..... 0.74-0.78.
 % DE LA VOC DE AÉROSOL (w/w)..... 96-97.

Section 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ

PRODUITS DANGEREUX DE
 DÉCOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA
 COMBUSTION EST INCOMPLETE.
 STABLE CHIMIQUEMENT:
 OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
 NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.
 COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.
 NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.
 REACTIVITÉ, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.
 RISQUE DE POLYMERISATION DANGÉREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA
 REPRODUCTION N'EST PRÉSUMÉ.
 IRRITATION DU PRODUIT..... PEU CONSIDÉRABLE.
 CAPACITÉ DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).
 CANCÉROGENICITÉ DU PRODUIT..... LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME
 CANCÉROGÈNES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS
 RÉGLEMENTÉS COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH
 ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ÉTÉ ÉVALUÉS PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE
 RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF
 GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).
 TERATOGENÈSE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST
 PRÉSUMÉ.
 MUTAGÈNESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST
 PRÉSUMÉ.

Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ENVIRONNEMENTAL..... NON DISPONIBLE.

PRODUIT: Insecticide contre les guêpes et les frelons**Section 13: DECHETS**

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN:1950, CLASS 2.1).
D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

Section 15: LEGISLATION**RÈGLEMENTS CANADIENS**

CLASSIFICATION SIMDUT..... NON RÉGLÉ PAR WHMIS.
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 3.
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental) TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.

RÈGLEMENTS U.S.

NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 2 HASARD MOYEN.
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 4 HASARD SEVERE.
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE B.
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 3.
L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES AMENDEMENTS DE SUPERFUND ET DE L'ACTE DE REAUTHORIZATION DE LA PARTIE 372 DE 1986 : CAS # :
NOMMÉ CHIMIQUE : *52645-53-1 PERMETHRIN.
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.
VOC (w/w%)..... TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE. 96-97.

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

NOTICE DE BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S' APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.
PREPARE PAR..... MSDS Coordonnateur, (877-744-0751) ext 205, Brodi Specialty Products Ltd.
PREPARATION DATE MAR02/10